



Diffusion à l'ensemble de la commune

Administration
communale

Vacances d'été

L'administration communale sera fermée pour les vacances d'été du :

vendredi 10 juillet au lundi 10 août compris

L'Agence AVS sera fermée durant la même période. Les personnes qui ont des affaires urgentes à traiter voudront bien en tenir compte.

Les personnes qui devraient s'inscrire au **chômage** pendant la fermeture de l'administration communale pourront s'annoncer directement auprès de l'Office régional de placement, à Porrentruy, tél. 032 420 39 40.

Restrictions à la circulation

Manifestations

En raison de la crise sanitaire actuelle, les manifestations ci-dessous ont été annulées:

- **Les Tchérattes**, 1er août, Epauvillers
- **Course des Rangiers**, 15 et 16 août, St-Ursanne

Par contre, les Estivades resteront organisées à St-Ursanne moyennant le respect des mesures de lutte contre le coronavirus et dans un calendrier réduit. Afin d'assurer leur déroulement dans les meilleures conditions possibles, les restrictions au trafic suivantes seront appliquées :

- **Estivades**, les dimanches d'août, St-Ursanne : zone piétonne en vieille ville

Police

Tranquillité des voisins - rappel

Dans les zones habitées, l'utilisation de machines telles que tronçonneuses, tondeuses à gazon, motoculteurs ou tout autre engin bruyant, à l'exception des fraises et souffleuses à neige, est réglementée de la façon suivante :

- dimanche et jours fériés : interdit
- lundi au vendredi : autorisé de 08.00 h à 12.00 h et de 13.00 h à 20.00 h. Cette restriction ne s'applique pas aux entreprises, à l'exception de la pause de midi
- samedi : autorisé de 09.00 h à 12.00 h et de 13.00 h à 18.00 h

Nous ne doutons pas que chacun veillera au respect de ces règles afin de maintenir partout un climat serein de bon voisinage.

Les Autorités souhaitent à toutes et tous un bel été.